



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 42 du 6 juin 2025**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

#### **INSTRUCTION**

relative à la politique d'audit interne du ministère des armées.

Du 26 mai 2025

## INSTRUCTION relative à la politique d'audit interne du ministère des armées.

Du 26 mai 2025

NOR A R M C 2 5 5 2 0 0 0 J

---

*Référence(s) :*

- Décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat.
- Arrêté du 25 mars 2025 relatif au comité ministériel d'audit interne.

*Texte(s) abrogé(s) :*

- ↳ [Instruction du 11 septembre 2019 relative à la politique d'audit interne du ministère des armées.](#)

*Référence de publication :*

BOC n°42 du 06/6/2025

---

### Préambule.

L'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations du ministère et apporte des conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques.

La politique d'audit interne recouvre l'ensemble des dispositifs et actions de l'audit interne permettant de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques affectant la mise en œuvre des politiques publiques confiées au ministère.

La présente instruction apporte des précisions relatives à la fonction audit interne au sein du ministère des armées. La fonction audit interne regroupe l'ensemble des dispositifs d'audit interne mis en place au sein du ministère des armées.

### 1. L'audit interne de niveau ministériel.

La mission ministérielle d'audit interne, positionnée au sein du Contrôle général des armées, exerce ses prérogatives conformément aux dispositions du décret n° 2022-634, de l'arrêté du 25 mars 2025 relatif au comité ministériel d'audit interne et à la charte d'audit interne approuvée en comité ministériel d'audit interne. Cette charte ne concerne que la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et les auditeurs agissant pour le compte de la MMAI.

### 2. L'audit interne de niveau infra ministériel.

Lorsqu'une autorité relevant du ministre des armées ou placée sous sa tutelle crée une structure d'audit interne ou confie à un service une mission d'audit interne, elle doit prévoir que cet organisme se conforme au cadre de référence international des pratiques professionnelles. A ce titre, une charte d'audit interne donne autorité à la structure d'audit interne pour exercer sa mission.

Les responsables des structures infra ministérielles d'audit interne communiquent, le cas échéant, au responsable ministériel de la fonction d'audit interne les résultats des évaluations internes et externes dont ils ont fait l'objet au titre de leur programme d'assurance et d'amélioration qualité.

### 3. La coordination et l'animation de la fonction audit interne au sein du ministère des armées.

Le responsable ministériel de la fonction audit interne est en charge de la coordination et de l'animation de la fonction audit interne au sein du ministère des armées. Il siège au comité interministériel du contrôle et de l'audit internes et au comité ministériel d'audit interne.

Il est membre de droit des comités d'audit interne infra ministériels mis en place, le cas échéant, par les armées, directions, services ou autres organismes rattachés au ministre. A ce titre, il reçoit les projets de plans de mission et leurs modifications.

Les rapports d'audit interne sont également communiqués, sur sa demande, au responsable ministériel de la fonction audit interne.

La MMAI lui est directement rattachée. Elle peut s'appuyer sur les résultats des travaux d'audit interne conduits par les services d'audit interne infra ministériels, s'ils ont été réalisés conformément aux normes professionnelles d'audit interne.

Le responsable ministériel de la fonction d'audit interne peut proposer des formations conjointes d'audit interne à l'ensemble des services d'audit interne du ministère. Il est également en charge du suivi de la filière audit interne en matière de ressources humaines.

### 4. Les missions d'audit interne impliquant plusieurs services d'audit interne.

Les différentes structures d'audit interne infra ministérielles ainsi que la mission ministérielle d'audit interne peuvent conduire des missions d'audit interne conjointes. La MMAI peut également solliciter la participation d'un auditeur d'une structure d'audit interne infra ministériel pour l'une de ses

missions d'audit interne.

**5. Abrogation.**

L'instruction relative à la politique d'audit interne du ministère des armées du 11 septembre 2019 est abrogée.

**6. Publication.**

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre des armées,

Sébastien LECORNU.